



INSCRIPTION A L'INTERNAT 2024-2025

VALABLE UNIQUEMENT POUR LA PERIODE DES COURS BLOCS THEORIQUES

Toute occupation en dehors de cette période fait l'objet d'un contrat et d'un tarif spécifique. Le prix ci-dessous est un montant forfaitaire, aucune différence tarifaire n'est faite, en ce qui concerne le prix des chambres, entre les apprenti(e)s logeant moins de 5 jours étant donné que l'internat est réservé pour toute la période mentionnée.

Le nombre de places étant limité, la priorité est donnée aux apprenti(e)s ayant plus de 1h30 de trajet ou habitant dans les vallées. En fonction des effectifs, il se peut que les apprenti(e)s soient regroupés par 2 ou 3 dans les chambres.

A noter l'alternance de l'occupation entre les apprenti(e)s de 1^{re}, de 2^e et 3^e année par cours blocs.

Pour plus d'informations, s'adresser au secrétariat au 027 606 77 00.

Apprenti(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Localité :

Date de naissance :

Classe 2024-2025:

E-mail :

Téléphone :

Statut d'interne	1ère année (linéaire)	2ème année (linéaire)	3ème année (linéaire)
Chambre calculée avec repas pour une fréquentation à 100%		CHF 3'075.- (chambre 1'500.-)	
<p>Une différenciation des montants repas/logement est faite en interne pour une question de taux de TVA. Les internes qui sont présents pour les repas que 2 ou 3 jours doivent faire une demande de tarif spécifique et l'indiquer sur ce formulaire, sinon la norme est de 5 jours.</p> <p>Je mange au self 2 jours par semaine <input type="checkbox"/> Je mange au self 3 jours par semaine <input type="checkbox"/></p>			

L'hébergement n'est pas assuré durant les cours interentreprises (CIE).

"Par la signature de cette inscription, je m'engage à respecter les directives de l'internat en vigueur (études, repas, discipline, etc).

L'exclusion éventuelle de l'internat n'est pas liée à la fréquentation des cours et ne me donne droit à aucun remboursement financier."

Signature de l'apprenti(e)

Signature du représentant légal pour les mineurs (ou responsable des paiements)

.....

.....

Lieu et date :

